

Snes Essonne

Congrès Fsu Orientation, Rapport d'Activité

3 novembre 2006

**ON VOTE DANS TOUS LES S1
(Lycées, Collèges, CIO)
du 6 au 24 Novembre 2006**

Retour au S3

Snes

section académique de Versailles
3 rue Guy de Gouyon du Verger
94112 Arcueil Cedex

**des PV récapitulatifs
et des listes
d'émargement**

**pour le 30 novembre
de préférence faxez
au 01 41 24 80 62**

Documents joints :

- 1) Liste d'émargement (papier jaune) jointe** c'est l'état des électeurs syndiqués, à jour et non à jour, à compléter et à modifier éventuellement sous la responsabilité du S1. Elle doit être signée par chaque votant.
- 2) bulletins de vote à reproduire**
- 3) Procès verbal à nous retourner**

Syndicalisation : *la liste des syndiqués à jour, à jour futurs et non à jour (papier bleu), jointe est à conserver par le S1 pour usage par le secrétaire et/ou le trésorier de S1, afin de vérifier l'enregistrement des cotisations.. et de « relancer » les collègues non à jour.*

Attention

Les S1 vont également recevoir un courrier du S1 qui contient du matériel de vote : il s'agit uniquement du matériel de vote **national** : donc ne pas utiliser ces bulletins de vote mais ceux joints ici (vote national et départemental)

VOTE CONGRES F.S.U.

ORGANISATION DU SCRUTIN (Essonne)

Attention : plusieurs votes se déroulent simultanément. Nous demandons aux secrétaires de S1 de veiller particulièrement à l'organisation du vote pour éviter toute erreur ou confusion.

Chaque syndiqué doit émettre 3 votes.

-1 sur l'orientation générale de la FSU

-1 sur le Rapport d'Activité Nationale de la FSU (vote sur le rapport d'activité lui-même et 3 votes complémentaires sur les 3 fenêtres du RA)

référence supplément à POUR n°114 octobre 2006

- 1 sur le Rapport d'activité fédérale départemental (Unitaire Essonne n°76 / Novembre - 2006)

MODALITES DE VOTE :

1. Le vote est un vote individuel, le scrutin est un scrutin de liste sans rature ni panachage sous double enveloppe
2. Ont le droit de vote les collègues syndiqués ayant versé leurs cotisations 2005-2006 ou 2006-2007.
3. Dates du vote : comme indiqué dans « Pour » la période de vote va du 6 au 24 novembre, le vote dans le S1 doit être clos le 24 novembre.

Les syndiqués votent dans leur S1, les syndiqués en congé votent également dans leur S1. Il appartient aux secrétaires des S1 de prendre toutes dispositions utiles à cet égard.

ORGANISATION DU VOTE DANS LES S1 :

1. **Une liste d'émargement** (liste des syndiqués ayant payé leur cotisation 2005-2006 ou 2006-2007. **qui sont tous électeurs**)doit être émargée par chaque votant. utilisez de préférence la liste d'émargement **jointe (papier jaune)** en annexe après mise à jour sous la responsabilité du S1. En cas de vote par correspondance sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure émargée par l'intéressé sera jointe à la liste d'émargement et adressée au S3.
2. **Collègues nouveaux dans l'établissement :**
 - a) ils sont déjà pris en compte dans la liste ci-jointe et sont donc électeurs
 - b) ils ont payé leur cotisation 2006-2007 dans l'établissement, ils sont électeurs, les rajouter sur la

liste et transmettre les documents de trésorerie avant le 30 novembre.

c) ils affirment être syndiqués SNES pour 2005 /2006 mais n'ont pas encore payé leur cotisation 2006-2007 **et ne sont pas sur la liste jointe :**

le plus simple est de leur demander leur carte Snes et de les rajouter sur la liste en indiquant leur numéro d'adhérent.

3. **Matériel de vote :** chaque syndiqué vote à bulletin secret sous double enveloppe (enveloppe extérieure : nom, prénom, établissement, signature. Enveloppe intérieure : pas de signe distinctif). Le bulletin de vote est remis par le secrétaire du S1 (utiliser les bulletins fournis ou en photocopier). Un envoi complémentaire sera fait si besoin.

4. **Le dépouillement** doit être fait par le Bureau du S1 : ce dépouillement est public. La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le secrétaire de S1. Le procès verbal récapitulatif des votes (voir annexe) doit être signé par le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) et par un scrutateur au moins

5. **Le dépouillement** doit avoir lieu au plus vite à partir du 24 novembre afin de garantir un retour des listes d'émargement le 30 novembre au plus tard.

ACHEMINEMENT DES RESULTATS

Le procès verbal des votes et la liste d'émargement des votants doivent parvenir à

SNES Section académique de Versailles (91)

3 rue Guy de Gouyon du Verger

94112 Arcueil Cedex.

le 30 novembre au plus tard.

Les votes des S1 (procès verbal et liste d'émargement) doivent être adressés par la poste au S3 : le S3 ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes de courrier ou des retards imputables aux PTT.

Bien préciser sur l'enveloppe :

SNES 91 Académie de Versailles

Attention les délais de retour sont très courts

Pour plus de sécurité

faxez les documents au 01 41 24 80 24